

Avis Financier

29 HAUSSMANN EQUILIBRE

La société de gestion a décidé de modifier la structure juridique du fonds (passage de FIA vers OPCVM) ce qui entraîne une modification de la politique d'investissement au niveau de l'exposition aux matières premières.

Le FCP respecte la Directive européenne 2009/65/CE depuis sa création.

Ces opérations entreront en vigueur le **mercredi 15 juillet 2026**.

Voici le détail des modifications apportées au prospectus du FCP :

	AVANT	APRES
Régime juridique et politique d'investissement		
Forme juridique*		
Modification du profil de rendement/risque		
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	Risque lié à l'exposition aux matières premières : [0% ;10%]	Risque lié à l'exposition aux matières premières : Néant

*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 6 juillet 2026.

Les autres caractéristiques demeurent inchangées.

L'attention des porteurs est attirée sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé (DIC).

Le DIC et prospectus correspondant sont disponibles sur le site internet de Société Générale Investment Solutions (France) : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>